

2.2 GESTION DE LA P.A.C.

(-----)
LUNDI, LA COMMISSION A ADOPTE UNE SERIE DE DECISIONS URGENTES RELEVANT DE LA GESTION COURANTE POUR TROIS SECTEURS PARTICULIEREMENT SENSIBLES, ESSENTIELLEMENT :

(- PRODUITS LAITIERS :
VENTES SPECIALES DE BEURRE DE STOCK A PRIX REDUIT POUR L EXPORTATION VERS LE MOYEN-ORIENT, L IRAN ET L UNION SOVIETIQUE, AIDES EN FAVEUR DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES UTILISATRICES.

(- VIANDE BOVINE :
ENCOURAGEMENT DES EXPORTATIONS D ANIMAUX FEMELLES ET DE VIANDE DE ACHE.

(- VIN :
PROPOSITIONS DE DISTILLATION ET D AIDE AU RELOGEMENT (SIMULTANEMENT, ELLE A SOUMIS AU CONSEIL DES MESURES VISANT A L AMELIORATION DU REGIME ACTUEL ET SE PROPOSE DE S ATTAQUER AUX EXCEDENTS STRUCTURELS DE VINS DE TABLE PAR DES PRIMES ACCRUES A L ARRACHAGE).

EN PRESENTANT CES MESURES A LA PRESSE, M. VILLAIN A INDIQUE QUE LA COMMISSION ENTENDAIT GERER LES MARCHES AGRICOLES COMME SI LES FINANCEMENTS NECESSAIRE POUR 1984 ETAIENT ACQUIS ET QUE LES DECISIONS PRISES ENTRAINERAIENT DES ECONOMIES CONSIDERABLES... EN 1985 ET LES ANNEES SUIVANTES.

2.3 CECA

(-----)

A) RAPPORT ANNUEL 1983

EN 1983, LE MONTANT TOTAL DES PRETS VERSES PAR LA CECA (778,1 MIO ECUS) A AUGMENTE DE 5 0/0 PAR RAPPORT A 1982. CETTE PROGRESSION D ENSEMBLE S EST ACCOMPAGNEE D EVOLUTIONS CONTRASTEES SELON LES SECTEURS :

- (- ENTREPRISES SIDERURGiques : + 59 0/0
- (- CENTRALES THERMIQUES + 214 0/0
- (- RECONVERSION : - 14 0/0
- (- DIVERS - 9 0/0
- (- CHARBONNAGES : STABILITE.

B) FINANCEMENTS 1984

COMME ANNONCE PRECEDEMMENT, LE CONSEIL A ARRETE LES TEXTES RELATIFS :

- (- AU VOLET SOCIAL "CHARBON" : 60 MIO ECUS
- (- A UNE AIDE POUR LA REALISATION D UN PROGRAMME DE RECHERCHE SIDERURGIQUE.

SUR LE VOLET SOCIAL ACIER, LE CONSEIL A MARQUE SON ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE 62,5 MIO ECU DU BUDGET GENERAL 1984 EN VUE D ASSURER LE FINANCEMENT DES ALLOCATIONS SPECIALES EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS MENACES PAR LA RESTRUCTURATION. L ADOPTION DEFINITIVE EST ATTENDUE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE.

C) BUDGET OPERATIONNEL 1985

LA COMMISSION VIENT D APPROUVER LE PROJET QUI EST AXE SUR LE MAINTIEN DU TAUX DE PRELEVEMENTS DE 0,31 0/0 ET PRECONISE DEUX SUBVENTIONS DU BUDGET GENERAL :

- (- 62,5 MIO ECUS POUR DES MESURES LIEES A LA RESTRUCTURATION SIDERURGIQUE
- (- 60 MIO ECUS LIES A LA RESTRUCTURATION CHARBONNIERE.

2.4 ENERGIE

(-----)

LE CONSEIL A ENFIN FORMELLEMENT ARRETE LES REGLEMENTS NECESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DE DEMONSTRATION DANS LE DOMAINE DE L ENERGIE POUR LES ANNEES 1983 A 85 :
(- 50 MIO ECUS POUR LA LIQUEFACTION/GAZEIFICATION
(- 215 MIO AU TITRE DES ECONOMIES D ENERGIE, SOURCES ALTERNATIVES ET SUBSTITUTION DES HYDROCARBURES.

2.5 FONDS SOCIAL

(-----)

LA COMMISSION A APPROUVE LA PRESQUE TOTALITE DES ALLOCATIONS, QUI POUR L'ANNEE EN COURS, DEVRAIENT SE CHIFFRER A UN TOTAL DE 1 859,6 MIO ECU. UN MONTANT EGAL A ENVIRON 6 O/O DE CE TOTAL NE SERA AFFECTE QU'UNE FOIS LE CALCUL FINAL DU CONCOURS A OCTROYER A UN PETIT NOMBRE DE PROJETS SERA COMPLETE.

LEUR DISTRIBUTION REFLETE LES NOUVELLES REGLES DECIDEES PAR LE CONSEIL LE 17 OCTOBRE 1983 SOIT

- (- AU MOINS 75 O/O DE RESSOURCES AFFECTEES A DES PROJETS AU PROFIT DES JEUNES
- (- AU MOINS 40 O/O DES RESSOURCES AFFECTEES A DES REGIONS MOINS FAVORISEES' .

2.6 TVA

(-----)

A) 16EME DIRECTIVE

LA COMMISSION PROPOSE AU CONSEIL UNE 16EME DIRECTIVE FIXANT DES PROCEDURES ET DES MODALITES COMMUNES POUR ELIMINER LES DOUBLES IMPOSITIONS EN MATIERE DE TVA QUI CONTINUENT A GREVER DES BIENS ACQUIS PAR DES PARTICULIERS DANS UN ETAT MEMBRE ET IMPORTES DANS UN AUTRE ETAT MEMBRE.

B) 17EME DIRECTIVE

LA COMMISSION A ADOPTE CETTE SEMAINE UNE PROPOSITION DE 17EME DIRECTIVE COUVRANT L IMPORTATION TEMPORAIRE DE BIENS AUTRES QUE LES MOYENS DE TRANSPORT (CEUX-CI SERONT COUVERTS PAR UNE DIRECTIVE SEPEREE). L EXEMPTION TEMPORAIRE DE TVA COUVRIRA UNE GRANDE VARIETE DE BIENS : PROFESSIONNELS, MEDICAUX, SCIENTIFIQUES, ECHANTILLONS COMMERCIAUX, ETC.

2.7 CONSOLIDATION DU MARCHÉ INTERIEUR

(-----)

M. NARJES A PRESENTE LE PROGRAMME DE LA COMMISSION QU'IL A QUALIFIE D AMBITIEUX MAIS REALISTE ET NECESSAIRE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA REDUCTION DES FORMALITES AUX FRONTIERES POUR LES PERSONNES ET LES MARCHANDISES. IL A SOULIGNE SON IMPORTANCE DANS LE CONTEXTE DU VOLET 'EUROPE DES CITOYENS' DU COMMUNIQUE DE FONTAINEBLEAU. LE CONSEIL A PRIS NOTE DE L'INTENTION DE LA PRESIDENCE DE TENIR DEUX SESSIONS DU CONSEIL 'MARCHÉ INTERIEUR' LE 9 OCTOBRE ET LE 18 DECEMBRE.

PAR AILLEURS, LES 15 DIRECTIVES 'ENTRAVES TECHNIQUES AUX ECHANGES' RESTENT TOUJOURS BLOQUEES DEPUIS AVRIL DERNIER PAR DES RESERVES D EXAMEN.

3. ELARGISSEMENT

3.1 CONFERENCE MINISTERIELLE PORTUGAL (23 JUILLET)

LA COMMUNAUTE A PRESENTE SES POSITIONS SUR L AGRICULTURE, LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA BEI ET L INCLUSION DE L'ESCUDO DANS L ECU. QUANT AU PORTUGAL, IL A PRESENTE DES DECLARATIONS SUR LES AFFAIRES SOCIALES, LA FISCALITE, LE DROIT D'ETABLISSEMENT ET LES RELATIONS EXTERIEURES.

LES DEUX PARTIES ONT ETE D ACCORD POUR RESERVER LA NEGOCIATION SUR CES POINTS AUX REUNIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE. UN MOIS QUI SERA TRES CHARGE PUISQUE LA FIN DES NEGOCIATIONS AU DEBUT DE L'AUTOMNE DEMEURE UN 'OBJECTIF RAISONNABLE QUI DOIT ETRE

MAINTENU' PRECISAIT M. NATALI. LA DELEGATION PORTUGAISE, POUR SA PART, A REGRETTE QUE LA COMMUNAUTE N AIT PU -A CE STADE- COMPLETER SES POSITIONS EN MATIERE D AGRICULTURE ET DE PECHE.

3.2 CONFERENCE MINISTERIELLE ESPAGNE (24 JUILLET)

LA SESSION DE NEGOCIATION A DEBUTE PAR LES DECLARATIONS D'USAGE SUR L'ETAT DES TRAVAUX ET LA PRESIDENCE A ANNONCE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE LA REPONSE DETAILLEE DE LA COMMUNAUTE SUR LE CHAPITRE DE LA PECHE.

L'ESPAGNE A PRESENTE DEUX DECLARATIONS L UNE SUR L AGRICULTURE, L'AUTRE SUR L'UNION DOUANIERE.

QUANT A LA COMMUNAUTE ELLE EN A PRESENTE EN MATIERE D'INSTITUTIONS, SUR LA BEI ET SUR L INCLUSION DE LA PESETA DANS L ECU.

LA REUNION INFORMELLE TRIANGULAIRE (PRESIDENCE, COMMISSION, DELEGATION ESPAGNOLE) N A PAS PERMIS D'ENREGISTRER DES RAPPROCHEMENTS ASSEZ IMPORTANTS POUR JUSTIFIER UNE REPRISE DES NEGOCIATIONS EN MATIERE D AGRICULTURE ET D'UNION DOUANIERE.

(AUPARAVANT, LES TRAVAUX DE PREPARATION DU CONSEIL A DIX ONT ETE CONSACRES A UN DEBAT SUR LES PERSPECTIVES DES MODIFICATIONS A APPORTER A L ACQUIS COMMUNAUTAIRE EN MATIERE D HUILE D'OLIVE ET DE VIN. LE CONSEIL A DONNE MANDAT AU COREPER D'EXAMINER CES QUESTIONS ET LUI FAIRE RAPPORT EN SEPTEMBRE).

3.3 POLITIQUE MEDITERRANEENNE

SOUS 'DIVERS', DANS LE CONSEIL, LA DELEGATION FRANCAISE A DEMANDE QUE LES ACCORDS EXISTANTS AVEC LES PAYS TIERS DU BASSIN MEDITERRANEN SOIENT SOUMIS A UN NOUVEL EXAMEN AVANT LA CONCLUSION DES NEGOCIATIONS POUR L'ELARGISSEMENT.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 POLOGNE (COOPERATION POLITIQUE)

STATEMENT BY THE FOREIGN MINISTERS OF THE TEN
THE MINISTERS RECALL THE LONG-STANDING CONCERN OF THE TEN ABOUT THE SITUATION IN POLAND, TO WHICH THEIR PEOPLES ARE LINKED BY MANY HISTORIC TIES.

THE TEN WELCOME THE DECISION OF THE POLISH GOVERNEMENT TO RELEASE THOSE WHO HAD RECEIVED PRISON SENTENCES FOR THEIR POLITICAL ACTIVITIES AND THOSE DETAINED AWAITING TRIAL.

IT IS THE HOPE OF THE GOVERNMENT THAT THE POLISH GOVERNMENT'S DECISION REFLECTS A DESIRE TO MEET THE ASPIRATIONS OF THE POLISH PEOPLE FOR DIALOGUE AND REFORM AND THAT THE AMNESTY ANNOUNCED WILL BE FOLLOWED BY FURTHER MEASURES OF A KIND WHICH COULD HELP TO PROMOTE NATIONAL RECONCILIATION.

THEY RECALL THAT IT HAS CONSISTENTLY BEEN THEIR WISH TO RETURN TO A MORE NORMAL RELATIONSHIP WITH POLAND AS ACTUAL DEVELOPMENTS IN THAT COUNTRY PERMIT.

4.2 NEGOTIATIONS ACP/CEE
(-----)

LA 12EME REUNION DU GROUPE PLENIER DE NEGOCIATIONS ACP/CEE S'EST TENUE LE 25 JUILLET A BRUXELLES POUR FAIRE LE BILAN DES NEGOCIATIONS DEPUIS LA 4EME CONFERENCE MINISTERIELLE DE LUXEMBOURG (28-30 JUIN) ET A LA VEILLE DE LA SUSPENSION DES NEGOCIATIONS POUR LES VACANCES D'ETE.

DANS UNE AMBIANCE CORDIALE ET SATISFAISANTE, LES NEGOCIATEURS ONT ENREGISTRE LES PROGRES REALISES DEPUIS LUXEMBOURG DANS LES DIFFERENTS DOMAINES ET SECTEURS DE NEGOCIATIONS. LA TONALITE PARTICULIEREMENT OPTIMISTE AFFICHEE PAR M. OKELO, PRESIDENT EN EXERCICE DU COMITE DES AMBASSADEURS ACP, A ETE QUELQUE PEU NUANCEE PAR M. FRISCH, NEGOCIATEUR DE LA COMMUNAUTE, QUI A EXPRIME EN TERMES MESURES MAIS CLAIRS UNE CERTAINE DECEPTION POUR LES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENT DES POSITIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES ENSEMBLE APRES LUXEMBOURG, NOTAMMENT DANS DES DOMAINES AUSSI IMPORTANTS QUE LA PECHE, LES INVESTISSEMENTS, LES TRANSPORTS MARITIMES, LA COOPERATION INDUSTRIELLE...

DANS D'AUTRES DOMAINES LES PROGRES ONT ETE PLUS SATISFAISANTS : COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE (SEULS POINTS RESTANT ENCORE A REGLER : PROGRAMMATION, BEI), INSTITUTIONS, COOPERATION REGIONALE, COOPERATION AGRICOLE, DOMAINES DANS LESQUELS LES DIVERGENCES DE VUES ENCORE EXISTANTES POURRAIENT ETRE RAPIDEMENT REDUITES.

SUR LES POINTS DE SUBSTANCE CLAIREMENT IDENTIFIES A LUXEMBOURG: STABEX, SYSMIN, REGLES D'ORIGINE AINSI QUE LE VOLUME FINANCIER DE LA FUTURE CONVENTION, LES TRAVAUX SE POURSUIVront EN SEPTEMBRE AU NIVEAU INTERNE COMMUNAUTAIRE.

UN EFFORT PARTICULIER SERA NECESSAIRE DES LA RENTREE EN SEPTEMBRE POUR COMPLETER LE TRAVAIL DES DEUX COTES ET PRESENTER A L'ARBITRAGE DES MINISTRES LES POINTS ESSENTIELS ENCORE OUVERTS A L'OCCASION DE LA SESSION MINISTERIELLE DES 9 ET 10 OCTOBRE DONT LE CARACTERE CONCLUSIF A ETE SOULIGNE.

LA PARTIE ACP A INFORME LA COMMUNAUTE QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POURRAIT SE SITUER AU COURS DE LA SEMAINE DU 7 AU 11 DECEMBRE 1984 A LOME.

4.3 AMERIQUE CENTRALE
(-----)

LE CONSEIL A ACCEPTE DE PARTICIPER A UNE REUNION MINISTERIELLE LES 22 ET 23 SEPTEMBRE A SAN JOSE DE COSTA RICA AVEC LES PAYS DE L'AMERIQUE CENTRALE. LE PRESIDENT THORN Y REPRESENTERA LA COMMISSION.

A CETTE OCCASION, LA COMMUNAUTE POURRA EXPRIMER SA DISPONIBILITE A EXAMINER LA POSSIBILITE DE CONCLURE UN ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE AVEC LES PAYS DE CETTE REGION.

4.4 USA

(-----)

A) ACCORD PECHE

LE CONSEIL A APPROUVE LA PROROGATION TEMPORAIRE, SOUS FORME D ECHANGE DE NOTES, JUSQU AU 30 SEPTEMBRE PROCHAIN DE L ACCORD DE 1977 (NOTRE TELEX DU 29 JUIN).

B) IMPORTATIONS D'ACIER

MR DAVIGNON INFORMED THE COUNCIL ON THE RECENT ITC PROPOSAL FOR IMPORT RELIEF FOR THE US STEEL INDUSTRY. HE EXPLAINED THAT, WITH THE US PRESIDENT REQUIRED TO TAKE THE FINAL DECISION BEFORE SEPTEMBER 24, THE MATTER HAD NOW CLEARLY ENTERED A POLITICAL PHASE. IN THAT CONTEXT, TOGETHER WITH MR HAFERKAMP, A LETTER HAD BEEN SENT TO COMMERCE SECRETARY BALDRIDGE AND USTR BROCK. IT EXPRESSED CONCERN ABOUT THE POSSIBLE EFFECTS OF THE PROPOSAL ON EC STEEL EXPORTS, DISAPPOINTMENT THAT THE POSITIVE ROLE OF THE EC-US STEEL ARRANGEMENT HAD NOT BEEN MENTIONED, AND CONFIDENCE THAT THE ARRANGEMENT WOULD BE TAKEN INTO ACCOUNT IN THE PRESIDENTIAL DECISION.

HE SUGGESTED THAT IN THE MONTHS TO COME THE COMMUNITY EXERT STRONG POLITICAL PRESSURE ON THE MAJOR AGENCIES INVOLVED IN DRAFTING THE FINAL DECISION. THE COMMUNITY S AMBASSADORS IN WASHINGTON COULD LAY A USEFUL ROLE HERE.

THE COUNCIL ADOPTED THE FOLLOWING STATEMENT :

((THE COUNCIL SUPPORTED FULLY THE DEMARCHES UNDERTAKEN BY THE COMMISSION TO THE U.S. ADMINISTRATION IN WHICH IT RECALLED THAT THE EEC/U.S. STEEL ARRANGEMENT OF 1982 SHOULD CONTINUE TO BE FULLY RESPECTED, AND THAT THE DECISIONS TO BE TAKEN IN SEPTEMBER BY THE U.S. ADMINISTRATION ON THE BASIS OF THE INTERNATIONAL TRADE COMMITTEE'S RECOMMENDATIONS SHOULD NOT, IN ANY WAY, PREJUDICE ITS APPLICATION.

IN THE UNLIKELY EVENT THAT THE U.S. ADMINISTRATION DID NOT FULLY HONOUR ITS COMMITMENTS UNDER THE EEC/U.S. STEEL ARRANGEMENT IN ITS DECISION TO BE TAKEN IN SEPTEMBER ON THE INTERNATIONAL TRADE COMMITTEE'S RECOMMENDATIONS, A VERY SERIOUS SITUATION IN EEC/U.S. TRADE RELATIONS WOULD BE CREATED').

THE COUNCIL AGREED TO REVERT TO THIS MATTER AT ITS SEPTEMBER SESSION.

4.5 CHINE

(-----)

COMME ANNONCE DANS NOTRE TELEX DU 13 JUILLET, LE CONSEIL A APPROUVE SOUS POINT 'A' LES DIRECTIVES POUR L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS AVEC LA CHINE EN VUE DE LA CONCLUSION D UN ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE DESTINE A REMPLACER L'ACTUEL ACCORD COMMERCIAL.

4.6 CEE/TURQUIE

(-----)

LE COMITE D'ASSOCIATION CEE/TURQUIE S EST REUNI LE 20 JUILLET, A BRUXELLES, A LA DEMANDE DE LA TURQUIE QUI ASSURE ACTUELLEMENT LA PRESIDENCE. EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNAUTE, IL AVAIT ETE ENTENDU QUE SEULES DES QUESTIONS DE NATURE TECHNIQUE POUVAIENT FAIRE L'OBJET DES DISCUSSIONS.

L ORDRE DU JOUR NE COMPORTAIT QU'UN SEUL POINT DE FOND, LIBELLE DE FACON HABITUELLE : FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD D ASSOCIATION.

SUR CE POINT, LES SUJETS SUIVANTS ONT NOTAMMENT ETE EVOQUES :

- (-TEXTILES (MESURES DE SAUVEGARDE APPLIQUEES PAR LA COMMUNAUTE)
- (- SURTAXE A L IMPORTATION EN TURQUIE DE CERTAINES PRODUITS SIDERURGIQUES, ORIGINAIRES DE LA COMMUNAUTE
- (- EXPORTATIONS TURQUES DE CERTAINS PRODUITS EN VERRE
- (- EXPANSION DES CAPACITES DE PRODUCTION POUR LES FIBRES ACRYLIQUES
- (- RAISINS SECS
- (- FIGUES SECHES
- (- CONCENTES DE TOMATES
- (- MESURES COMMUNAUTAIRES A L'ENCONTRE DE CERTAINES EXPORTATIONS AGRICOLES TURQUES
- (- LA DELEGATION TURQUE A FAIT UNE DECLARATION SUR LES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L ELARGISSEMENT
- (- QUESTIONS SOCIALES (LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS, SECURITE SOCIALE).

DEUX PROBLEMES ONT ETE SOULEVES PAR LA DELEGATION TURQUE SOUS LE POINT 'DIVERS' :

- (-RATIFICATION DE PROTOCOLES COMPLEMENTAIRES CEE/CECA/TURQUIE SIGNES LE 30 JUIN 1973 (ADHESION RU, IRL ET DK). LE PROTOCOLE CEE PREVOIT UNE AUGMENTATION DE 47 MUC DANS LE DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER/TURQUIE SUR LES BUDGETS NATIONAUX DES TROIS ETATS MEMBRES EN CAUSE.
- (- NEGOCIATION D'UN PROTOCOLE D ADAPTATION SUITE A L'ADHESION DE LA GRECE.

4.7 POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE

A) REVISION OF ANTI-DUMPING AND COUNTERVAILING LEGISLATION THE COMMUNITY'S LEGISLATION ON PROTECTION AGAINST DUMPED OR SUBSIDIZED IMPORTS FROM THIRD COUNTRIES HAS BEEN AMENDED IN THE LIGHT OF ITS EXPERIENCE. THE MAIN EFFECT OF THE CHANGES IS TO SIMPLIFY THE PROCEDURES AND MAKE THEM MORE EFFECTIVE. THEY ALSO CLARIFY CERTAIN PROVISIONS AND INTRODUCE MINOR TECHNICAL AMENDMENTS.

THE AMENDMENTS CONCERN PRIMARILY THE TREATMENT OF PRICE UNDERTAKINGS : THERE WILL BE STRICT TIME LIMITS WITHIN WHICH THE UNDERTAKINGS MAY BE OFFERED, AND IF THEY ARE VIOLATED OR WITHDRAWN THEN ANTI-DUMPING OR COUNTERVAILING DUTIES MAY BE IMPOSED BY THE COMMISSION.

A NOVEL FEATURE IS THE INTRODUCTION OF SUNSET PROVISIONS WHEREBY ANTI-DUMPING OR COUNTERVAILING MEASURES WILL AUTOMATICALLY LAPSE UNLESS THE NEED FOR THEIR CONTINUED EXISTENCE HAS BEEN ESTABLISHED.

THE AMENDMENTS WILL ENTER INTO FORCE ON 1ST AUGUST.

B) 'NOUVEL INSTRUMENT'
 LA POURSUITE DU BLOCAGE DES 15 DIRECTIVES 'ENTRAVES TECHNIQUES AUX ECHANGES' (PARA 2.7 CI-DESSUS) A EMPECHE LE CONSEIL D'APPROUVER EN POINT 'A' LE PROJET DE REGLEMENT, BIEN QUE CELUI CI NE FASSE PLUS L OBJET DE DEBAT DEPUIS AVRIL DERNIER. LE VICE PRESIDENT DAVIGNON A DEMANDE QUE, SI CETTE ADOPTION NE POUVAIT INTERVENIR EN SEPTEMBRE, UN DEBAT DE FOND AIT LIEU DANS LE CONSEIL DE MANIERE A ROMPRE LE LIEN ENTRE L INSTRUMENT ET LES 15 DIRECTIVES.

International Telex Western Union International, Inc.

4.8 ARRANGEMENTS TEXTILES MEDITERRANEE

(-----)
 M. DAVIGNON A FAIT PART AU CONSEIL DES PREOCCUPATIONS DE LA COMMISSION DEVANT LES DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ARRANGEMENT EN COURS AVEC LE PORTUGAL SUR SES EXPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES VERS LA COMMUNAUTE. IL A DEMANDE AU CONSEIL DE SE PENCHER SUR CES PROBLEMES DES LA RENTREE DE SEPTEMBRE. (UNE CONSULTATION AVEC LE PORTUGAL A CE SUJET EST PREVU LE 17 SEPTEMBRE).

PAR AILLEURS, LA COMMISSION SERA SAISIE DEBUT SEPTEMBRE D'UN PROJET DE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LES RESULTATS DES NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE, L'EGYPTE ET LA TURQUIE SUR LES ARRANGEMENTS TEXTILES.

4.9 REGIME COMMERCIAL PRODUITS ACP

A) FRAISES

LE COREPER A MARQUE SON ACCORD SUR LE COMPROMIS PROPOSE PAR LA PRESIDENCE CONSISTANT A AUGMENTER LA QUANTITE DU CONTINGENT A 700 T. (AU LIEU DE 650) SANS MODIFIER LA DUREE DE LA CONCESSION (4 MOIS).

B) CONSERVES DE THON

LE COREPER A MARQUE SON ACCORD POUR ETENDRE LA DEROGATION A LA DEFINITION DE PRODUITS ORIGINAIRES AUX CONSERVES DE THON FABRIQUEES DANS L'ILE MAURICE A PARTIR DE THONS ORGINAIRES 'D'AUTRES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT' (AU LIEU DES ILES MALDIVES).

4.10 PVD NON ASSOCIES : 3 PROJETS

(-----)
 LA COMMISSION A APPROUVE TROIS PROJETS DE FINANCEMENT APRES AVIS FAVORABLE ET UNANIME POUR LE PROJET B ET AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE QUALIFIEE POUR LES PROJETS A ET C DU COMITE DE L'AIDE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT NON ASSOCIES EN FAVEUR DE :

- A) ASEAN POUR UN CENTRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS (7,5 MIO ECU)
- B) BOLIVIE POUR UN PROGRAMME DE RECONSTRUCTION (3,4 MIO ECU)
- C) JUNTA DEL ACUERDO DE CARTAGENA (JUNAC DU PACTE ANDIN) POUR UN PROGRAMME REGIONAL DE COOPERATION : STRATEGIE ET SECURITE ALIMENTAIRE (7 MIO ECU).

4.11 CONSEIL INTERNATIONAL CACAO (LONDRES, 9/20 JUILLET)

(-----)
 LA 27EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL A ETE CONSACREE A LA POURSUITE DU PROCESSUS DE CONSULTATION EN VUE DE FACILITER LA REPRISE, A PARTIR DU 8 OCTOBRE DES TRAVAUX DE NEGOCIATION D'UN QUATRIEME ACCORD INTERNATIONAL.

CET ECHANGE A CERTES PERMIS UNE CLARIFICATION IMPORTANTE D'UNE PROPOSITION NOUVELLE PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE EN MAI A GENEVE MAIS UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS SOULEVEES PORTENT A CROIRE QUE CET EXERCICE DE CLARIFICATION N'EST PAS TOTALEMENT ACHEVE. CES CONSULTATIONS SE SONT ACHEVEES DANS UN BON CLIMAT GENERAL (APRES AVOIR DEMARRE DANS UNE GRANDE CONFUSION).



IL A ETE DECIDE DE PRORoger L'ACCORD DE 1980, ARRIVANT A EXPIRATION LE 30 SEPTEMBRE, POUR UNE PERIODE D UN AN AFIN D ASSURER LA CONTINUITE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS L'ATTENTE DE LA CONCLUSION ET DE LA RATIFICATION D UN NOUVEL ACCORD.

4.12 CONTINGENT TARIFAIRE PAPIER JOURNAL

LE CONSEIL A ADOPTE LE COMPROMIS DE LA PRESIDENCE D AUGMENTER LE CONTINGENT POUR 1984 DE 70.000 T., LE CONTINGENT DE 500.000 T. OUVERT AU DEBUT DE L ANNEE ETANT PRESQUE EPUISE. LA COMMISSION, TOUT EN SE FELICITANT DE L'ACCORD INTERVENU, CONSIDERE QUE SA PROPOSITION INITIALE D UNE AUGMENTATION DE 135.000 T. ETAIT APPROPRIEE ET QU'ON DEVRAIT PROBABLEMENT REVENIR SUR CETTE QUESTION DES SEPTEMBRE, EN TENANT COMPTE NOTAMMENT DES RESULTATS DE LA PROCEDURE DU PANEL ENGAGE AU SEIN DU GATT.

4.13 CREDITS A L EXPORTATION

LE CONSEIL A ARRETE LA DECISION RELATIVE A L'APPLICATION D'UN ACCORD SECTORIEL SUR LES CREDITS A L'EXPORTATION POUR LES CENTALES NUCLEAIRES, CET ACCORD DEVANT ETRE ACCEPTE EGALEMENT PAR LES AUTRES PARTENAIRES AU SEIN DE L'OCDE.

LE NOUVEL ACCORD QUI DOIT ENTRER EN VIGUEUR A PARTIR DU 10 AOUT, PREVOIT NOTAMMENT DES DUREES DE REMBOURSEMENT PLUS LONGUES QUE DANS LE CONSENSUS (15 ANS AU LIEU DE 10) ET DES TAUX D'INTERET MINIMA PLUS ELEVES QUE CEUX DE LA GRILLE CLASSIQUE.

M. LOEFF A QUALIFIE CET ACCORD DE PAS TRES IMPORTANT : SEULS LE SECTEUR AERONAUTIQUE ET LES PRODUITS AGRICOLES RESTENT EN DEHORS DU CONSENSUS. IL A SOULIGNE QUE LE VOTE INTERVENU A LA MAJORITE QUALIFIEE (POUR LA PREMIERE FOIS EN CETTE MATIERE ET CONFORMEMENT AU SOUHAIT DE LA COMMISSION) A ETABLI CLAIREMENT LE PRINCIPE QUE LE VOLET 'CREDITS A L'EXPORTATION' FAIT PARTIE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE.

4.14 TRANSPORTS MARITIMES : TANZANIE

A LA SUITE DE LA CREATION D'UN BUREAU CENTRAL DE FRET EN TANZANIE CHARGE DE REPARTIR LES CARGAISONS A DESTINATION OU EN PROVENANCE DE CE PAYS, LE GROUPE DU CONSEIL A ESTIME QUE CES MESURES ETAIENT CONTRAIRES AU CODE DE CONDUITE EN EMPECHANT LES CONFERENCES DE NEGOCIER POUR ELLES MEMES LES CARGAISONS.

A DEFAUT D UNE DEMARCHE CONJOINTE DE LA COMMUNAUTE ET DE SES ETATS MEMBRES, JUGEE INOPORTUNE DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES PAR CERTAINES DELEGATIONS, LE COREPER A MARQUE SON ACCORD POUR UNE DEMARCHE DE LA COMMISSION AUPRES DES REPRESENTANTS DE LA TANZANIE.



4.15 ECOSOC : STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

(-----)
LES CONSULTATIONS QU'IL AVAIT ETE CONVENU D'ENTREPRENDRE A GENEVE DURANT LA SESSION D'ETE DE L'ECOSOC ONT EU LIEU.

TOUS LES CHAPITRES DE LA STRATEGIE ONT ETE PASSES EN REVUE MAIS LES CONSULTATIONS N'ONT PAS ABOUTI A UN NOUVEAU TEXTE.

L'AMBIANCE ETAIT GENERALEMENT BONNE MAIS LES DISCUSSIONS DE GENEVE SUR LA STRATEGIE SONT REVELATRICES DE L'ESOUFLEMENT ACTUEL DU DIALOGUE NORD-SUD ET N'AVANT PAS BIEN DE LA POURSUITE DE L'OPERATION A NEW YORK.

LE COMITE DE L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA STRATEGIE REPRENDRA SA SESSION AU MOIS DE SEPTEMBRE A NEW YORK.

4.16 FAO : AFRIQUE

(-----)
M. G. GRUNER, CHEF DE DIVISION A LA DG VIII, REPRESENTE LA COMMISSION EN TANT QU'OBSERVATEUR A LA 13EME CONFERENCE REGIONALE DE LA F.A.O. POUR L'AFRIQUE QUI SE TIENT TOUTE CETTE SEMAINE A HARARE, ZIMBABWE.

5. DIVERS : REUNIONS DE LA RENTREE

(-----)
COREPER II : MERCREDI 29 AOÛT.
CONSEIL 'AFFAIRES ETRANGERES' (ADHESION : LUNDI 3 SEPTEMBRE)
COREPER I : MARDI 4 SEPTEMBRE
COMMISSION : MERCREDI 5 SEPTEMBRE
CONSEIL 'AFFAIRES ETRANGERES' (SESSION NORMALE) : 17/18 SEPTEMBRE.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

64215 EURCOM LW
21877 COMEU R